

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité er	nvironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
12-02-20	12-02-20		2020-9524
AUGMENTATION DES CAPACITES DE STOCK	1. Intitulé du pr (AGE D'ALCOOLS DE BOUCH		IAINE DE PUYROUYER
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom	1	
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablea de la composition de la catégorie et sous-catégorie Catégorie n°1	Caractéristiques du pr (Préciser les éventuelles ru Le site de la SCEA du DOMA au titre de la rubrique 4755. L'entreprise souhaite augm bâtiment attenant aux cellu	Forme juridique  nexe obligatoire  exé à l'article R. 12 indant du projet  rojet au regard des briques issues d'au iINE DE PUYROUYER enter ses capacités les de stockage pour	22-2 du code de l'environnement et se seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) R' relèvera du régime de l'autorisation de stockage d'alcool en réaffectant un ur une surface totale de 800 m². otible d'être Présente sur le site.
	4. Caractéristiques génér	ales du projet	
Doivent être annexées au présent formul			ı formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évents	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
L'entreprise projette: - la réaffectation d'un bâtiment de 480 m² e - la création d'une aire de dépotage, - la création d'une fosse d'extinction de 180 - la création d'un bassin de rétention de 400 - la création d'une réserve incendie de 800 - la création d'une noue de débordement d L'ensemble des cellules de chai sera en réte Aucun nouveau bâtiment ne sera créé, il s'a	en stockage d'alcools pour p 0 m³, 0 m³, m³, e 1200 m³. ention déportée.	orter la capacité to	tale du site à 766,1 m³.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter la capacité de stockage d'alcools de l'entreprise portant la QSP du site à 766,1 m³.

Cette augmentation sera réalisée par la réhabilitation de 2 bâtiments existants attenant aux chais existants qui seront :

- en rétention déportée,
- suffisamment éloignés des tiers (11 m) pour éviter tout effet à l'extérieur du site.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet comportera la réalisation des points suivants :

- opérations de terrassement,
- création d'une aire de dépotage,
- création d'une fosse d'extinction.
- création d'un bassin de rétention,
- création d'une réserve incendie,
- construction des réseaux de drainage des effluents,
- création d'une noue de débordement,
- mise en place du dispositif de détection incendie,
- aménagement intérieur des chais,
- clôture du site.

La rétention des chais sera déportée.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le site disposera :

- de ressources en eau en adéquation avec les scénarios d'accidents,
- d'ouvrages de rétention convenablement dimensionnés (rétention déportée).

Compte tenu des faibles mouvements de camions sur l'exploitation, les nouvelles voiries créées seront des voies calcaires. Les eaux pluviales collectées sur l'aire de dépotage seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans la noue.

L'aire de dépotage sera raccordée à une rétention de 400 m³ et pourra contenir le volume des plus gros camions-citernes susceptibles de venir sur le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
Le site est actuellement soumis à Déclaration sous contrôle périodique au titre de la rubrique 4755 pour une capacité de 490 m³. Le projet va porter à 766,1 m³ la QSP du site.						
Le site relèvera donc du régime de l'aut	corisation au titre de la rubrique 4755.					
Le site ne sera pas classé SEVESO.						
4 5 Dimensions et caractéristiques du r	projet et superficie globale de l'opération - pré	áciser les unités de mesure utilisées				
	leurs caractéristiques	Valeur(s)				
réaffectation en chai n°4 - surface inter	ne : 288,3 m², capacité de stockage de 330 m ne : 184,61 m², capacité de stockage de 171,5	5 m <sup>3</sup> 28,76 m x 10,27 m Dimensions chai n°4 :				
modification de la capacité du chai n°2 modification de la capacité du chai n°3		18,66 m x 9,99 m				
mounication de la capacite du Charit 3	Pas de modification d'emprise pour les chais qui sont tous des bâtiments existants.					
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long.	<u>00°10'12"Q</u> <b>Lat</b> . <u>45°35'55" N</u>				
Lieu-dit "PUYROUYER" 16130 SAINT-PREUIL	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	°'" <b>Lat.</b> °'" °'" <b>Lat.</b> °'" mune de SAINT-PREUIL.				
J	oignez à votre demande les annexes i	n° 2 à 6				
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui  Non  Les chais existants ont fait l'objet d'une déclaration pour une capacité de 490 m³.						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	projet et					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	ZNIEFF type 1 ref. 5400015648 à 240 m à l'est du site ZNIEFF type 1 ref. 540003211à 850 m au nord du site ZNIEFF type 2 ref. 540120011 à 2,8 km du site
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	A proximité du site on recense les monuments inscrits suivants : - le château de Bouteville à 1,5 km à l'est - la Maison Chez Ballet à 1,8 km au sud.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?	X		Zone de répartition des eaux ref. ZRE1601
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	X		Périmètre de protection rapproché - secteur général SAINT SAVINIEN - Coulonge
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	- la zone NATURA FR5400417 est à 2,8 km au sud du site
D'un site classé ?		X	- le château de Bouteville est à 1,5 km à l'est du site

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Donne	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		- les matériaux serviront à l'aménagement des voies ou seront évacués
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Non. Le site est dans une zone de corridors diffus. Il n'y aura pas d'impacts car il n'y aura pas de rejets dans l'environnement. Les bâtiments existants seront mis en rétention déportée.
Milieu naturel			X	Non. Le site est hors zone NATURA.  De plus , l'activité de vieillissement d'alcool ne génère pas de nuisances. Il n'y aura pas de rejets d'effluents dans l'environnement.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Non.  La seule zone concernée est la zone de répartition des eaux.  Il n'y a pas de prélèvements dans la nappe prévu dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet consommera environ 3200 m² de surface de voie calcaire.  Il n'y a pas de nouveau bâtiment à construire.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		Pas de risque technologique connu hormis ceux du site qui font l'objet de l'étude de danger et d'une justification de la maîtrise des risques.  Les risques associés au chais projetés sont l'incendie, la pollution et l'explosion.  La maitrise de ces risques sera démontrée dans l'étude de dangers.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			Le site n'est pas concerné par un TRI. La commune de SAINT-PREUIL n'est pas recensée dans un Atlas de Zone Inondable. Elle n'est pas soumise à un PPRN. Le site n'est pas concerné par le risque de mouvement de terrain, de cavités souterraines. Il est en zone d'aléa fort de retrait gonflement des argiles pour la partie prévue pour la création des chais mais sur des bâtiments déjà existants. Le site est en zone de sismicité faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	$\boxtimes$		Les déplacements seront limités dans la mesure où l'activité projetée concerne du vieillissement et donc peu de mouvements.  En dehors de la phase de travaux, les déplacements des véhicules sont estimés à 2 camions par mois. Le projet n'aura pas de conséquences sur le trafic.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Non, les chais projetés seront éloignés des tiers et ne seront pas source de bruit (activité de vieillissement).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	Non hormis l' évaporation d'alcool due à "la part des anges" estimée à 2% annuels du stock.  Avec une QSP fixé à 766,1 m³, cela représente environ 15 m³/an.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	Les eaux pluviales de toiture seront exemptes de pollution et seront infiltrées sur la parcelle. Les eaux pluviales récupérées sur l'aire de dépotage seront traitées via un séparateur d'hydrocarbures.  Au vu du trafic engendré par le projet (2 camions par mois), l'exploitant ne prévoit pas d'imperméabilisation des voies. Seule la zone de dépotage sera étanche et sur rétention. Les voies d'accès seront en calcaire.
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	Une demande a été faite pour le projet auprès de la DRAC qui n'a pas émis de prescriptions d'archéologie préventive. Le projet respectera les règles d'urbanisme. La création des nouveaux stockage se fera dans les bâtiments existants.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×	
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		ent-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
Tous les chais seront en rétention déportée pour répondre à la règle des 50 % de la QSP.
Le projet respectera les prescriptions du cahier des charges applicables aux chais nouveaux soumis à autorisation.
Aucun rejet d'effluents dans le milieu n'est prévu.
Les eaux pluviales de toiture seront infiltrées sur les parcelles de l'exploitant.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création du chai de vieillissement est hors zone NATURA.

Les impacts environnementaux du projet sont faibles et se traduiront essentiellement par une consommation d'espace agricole limitée à 3200 m² environ (voiries calcaires).

Hormis les rejets d'eaux pluviales sur la parcelle, il n'y a pas d'autres rejets liés au projet en fonctionnement normal.

Le projet n'entraînera pas de production de déchets.

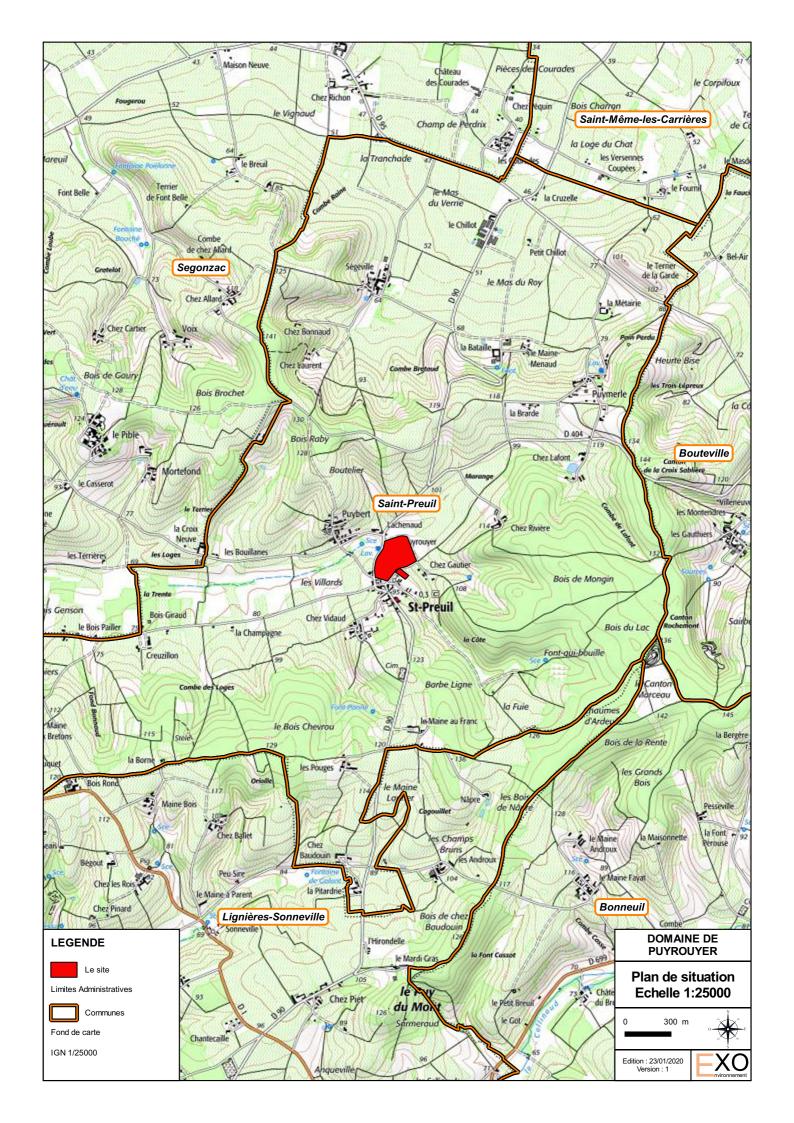
### 8. Annexes

8	8.1 Annexes obligatoires							
Objet								
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X						
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$						
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

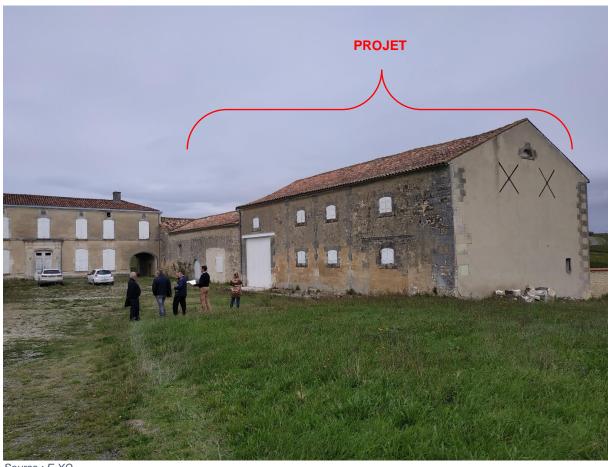
	Objet	
voir cartes ann	nexées	
	9. Engagement e	t signature
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dess	us 🗶
Fait à	Segonzac	le, le 06/02/2020
Signature	DOMAINE DE PUYROUYER Le Maine Maye 16130 SEGONZAC Tél.: 05 45 82 52 23	Company of a Mayon and May





Source : Google maps

Figure 1 : Localisation des prises de vue



Source : E-XO

Figure 2 : Prise de vue n°1 – Entrée du site



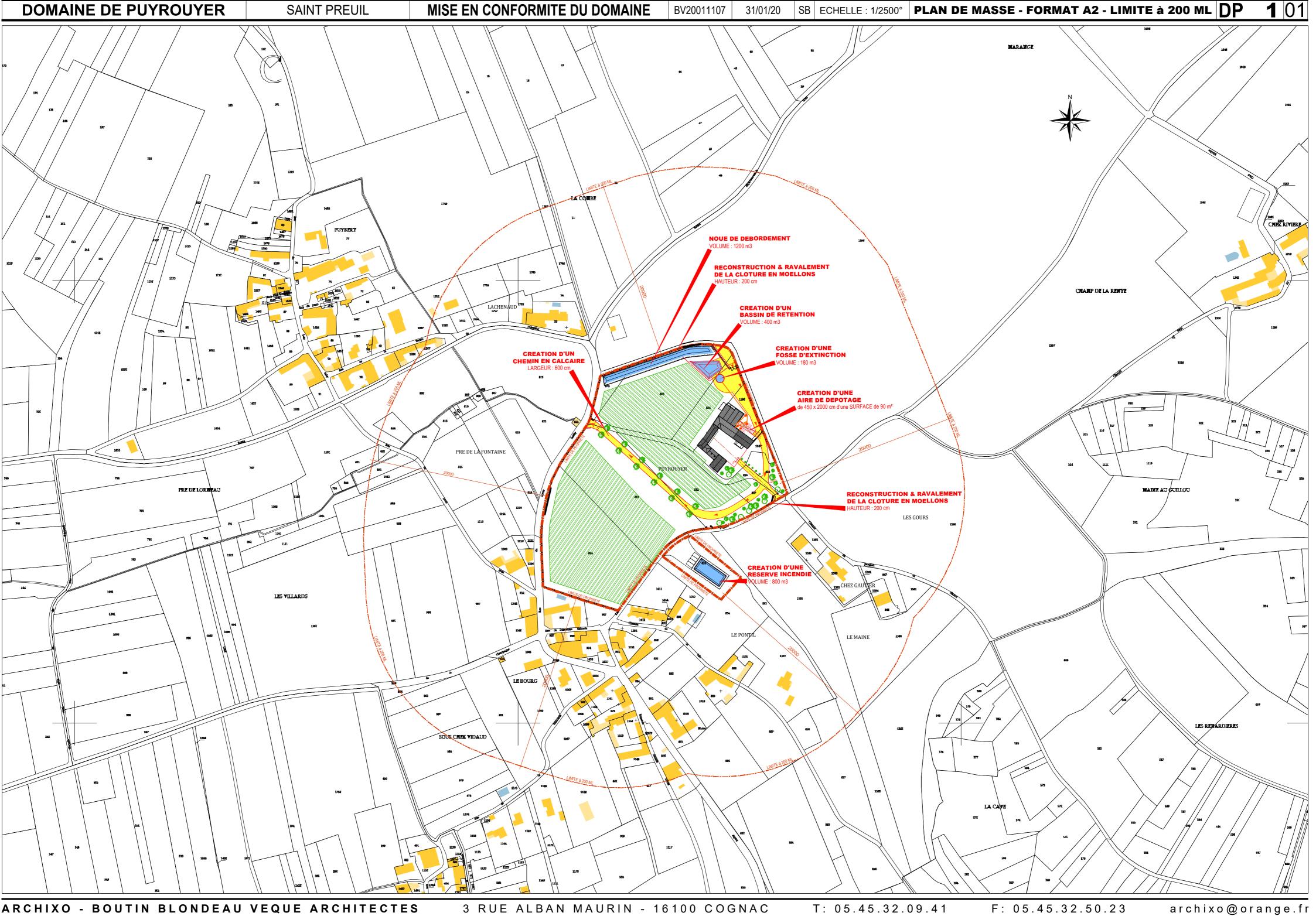
Source : Google

Figure 3 : Prise de vue  $n^2$  – Vue éloignée (côté nord)



Source : E-XO

Figure 4 : Prise de vue n°3 – Bordure de site



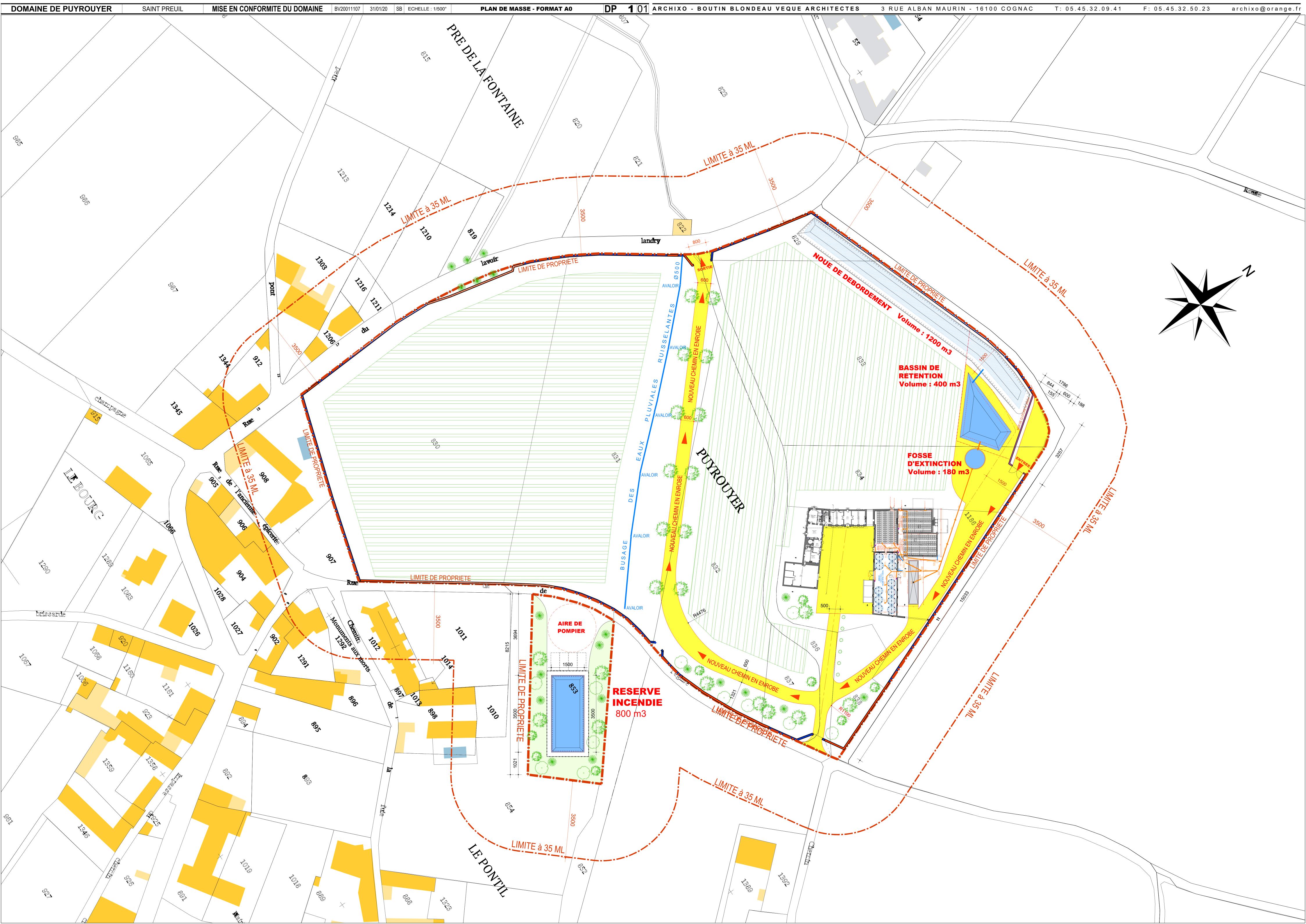




Figure 1 : Localisation du site



Source : Google maps

Figure 2 : Voisinage immédiat du projet de site

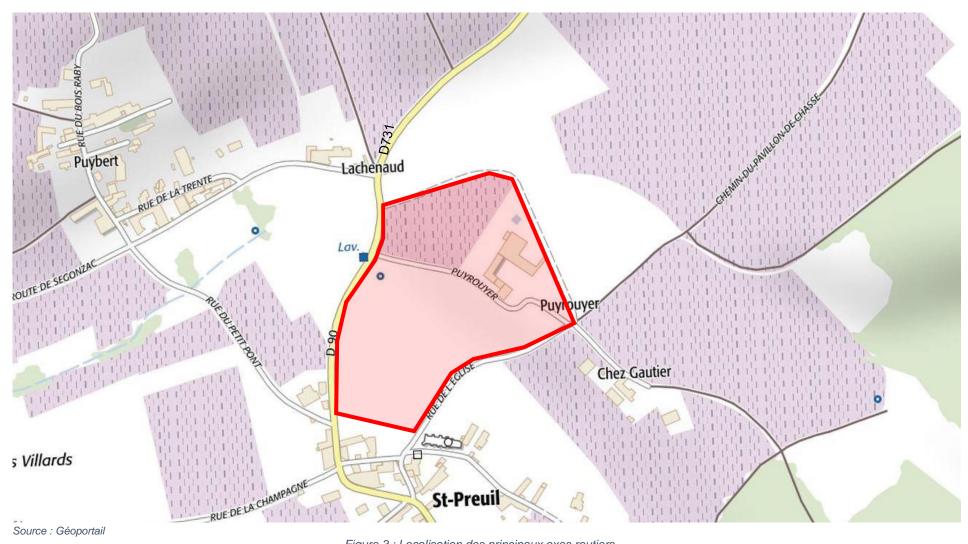
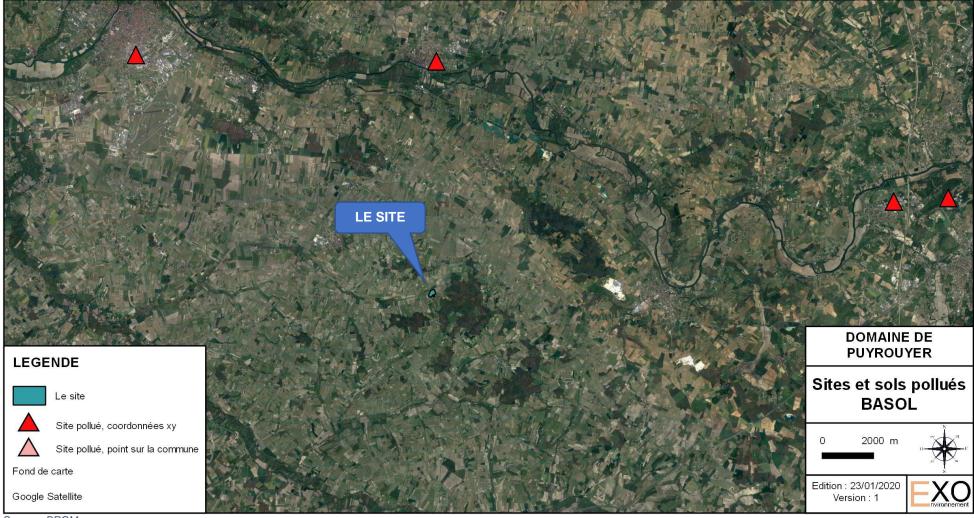


Figure 3 : Localisation des principaux axes routiers

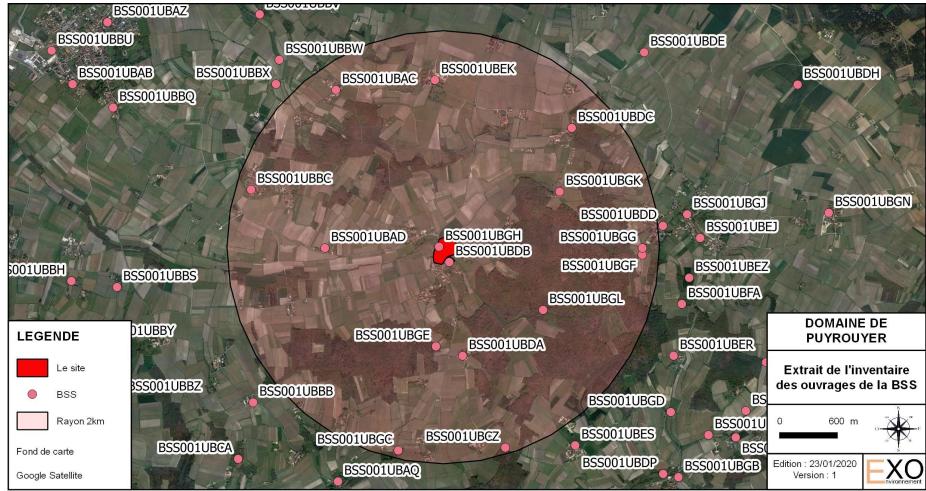


Figure 4 : Zones inondables



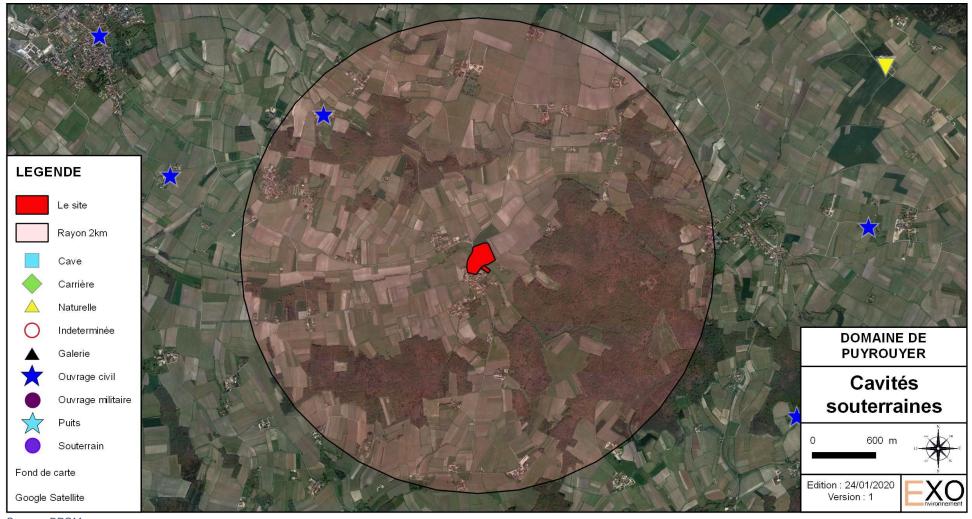
Source : BRGM

Figure 5 : Sites pollués BASOL à proximité



Source : BRGM Infoterre

Figure 6 : Extrait de l'inventaire des ouvrages de la Banque du SOUS-SOL



Source : BRGM

Figure 7 : Localisation des cavités souterraines

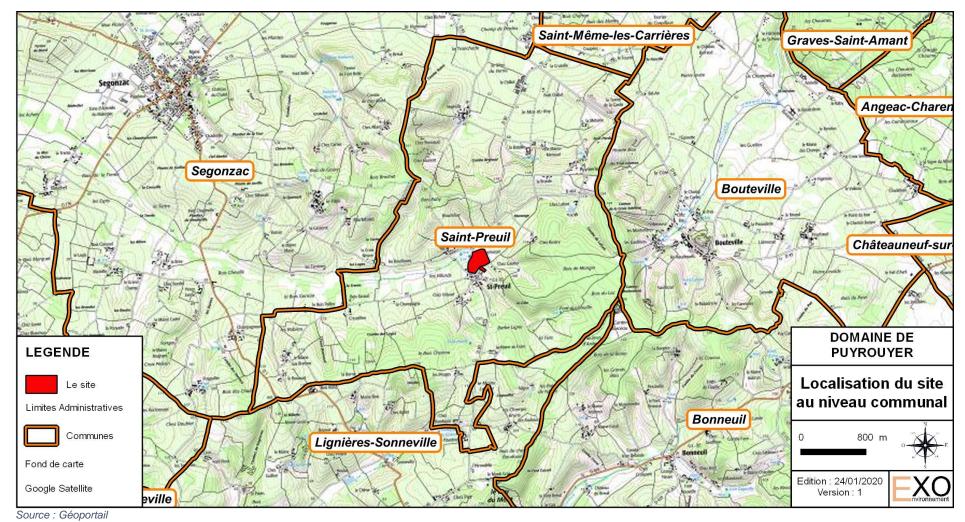
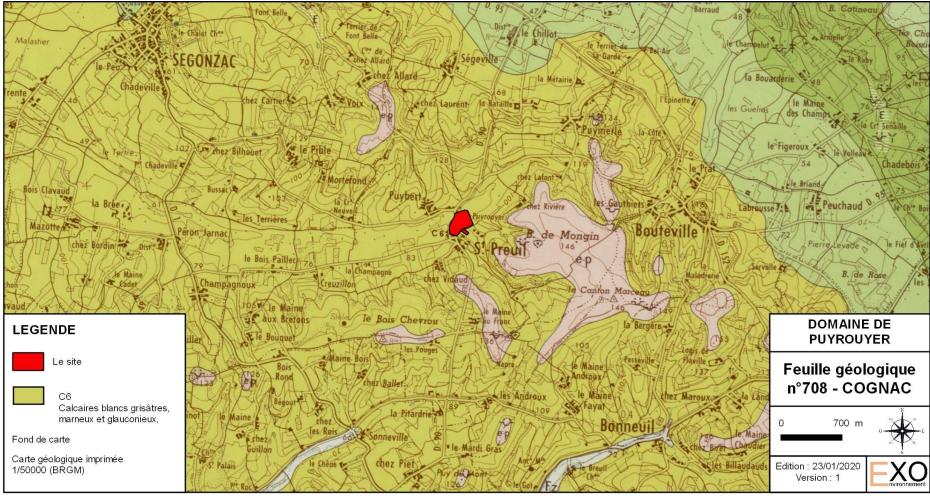


Figure 8 : Localisation du site au niveau communal



Source: BRGM

Figure 9 : Extrait de la feuille géologique n°708 de COGNAC au 1/50 000



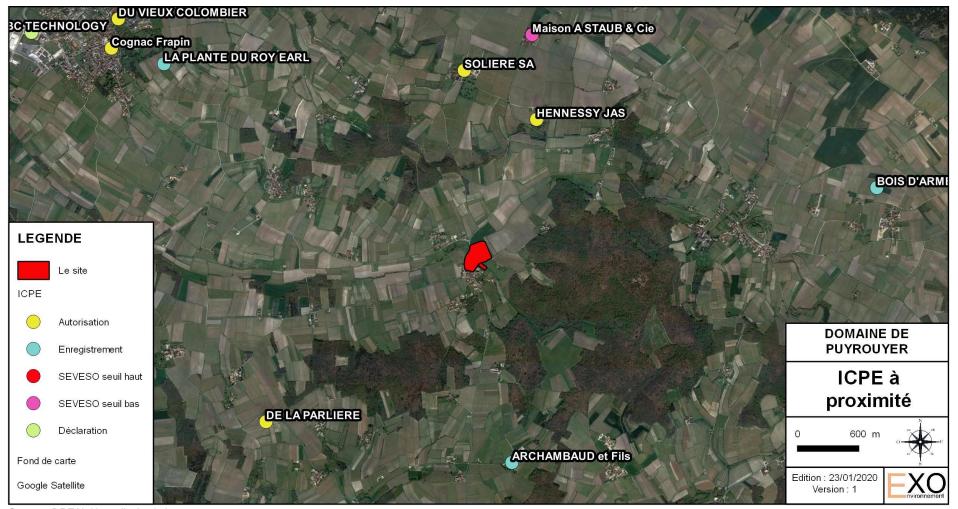
Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 43 : Site et localisation de la zone NATURA 2000 à proximité



Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 10 : Localisation des inventaires patrimoniaux ZNIEFF



Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

Figure 11 : Installations classées à proximité du site

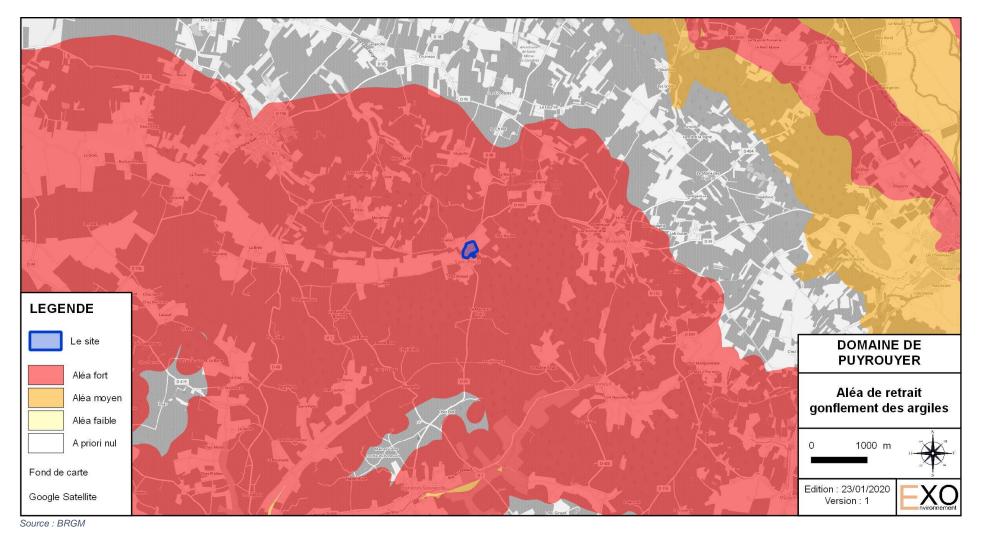
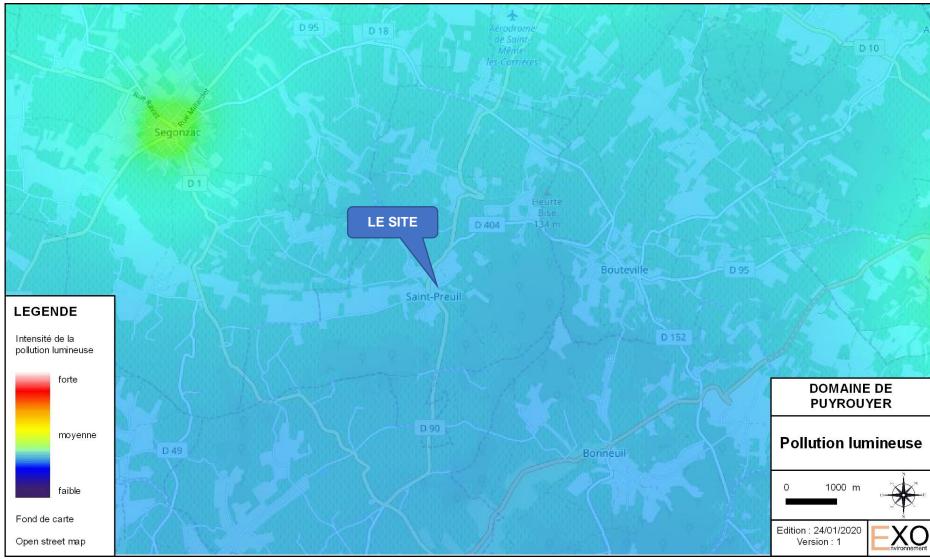


Figure 12 : Aléa retrait-gonflement des argiles



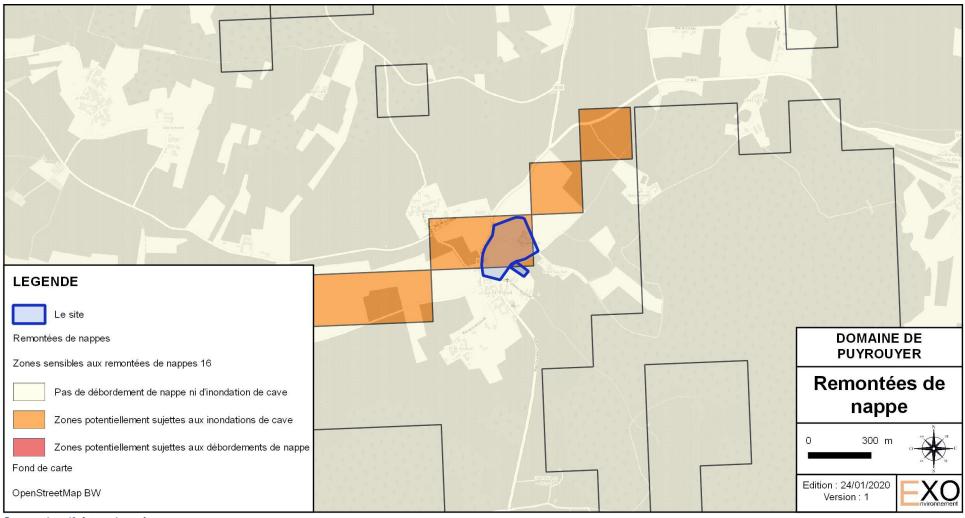
Source : https://avex-asso.org

Figure 13: Pollution lumineuse



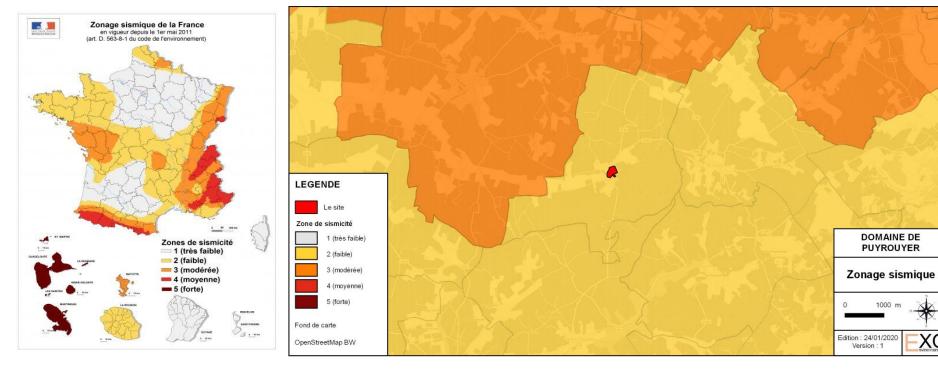
Source: http://cartographie.observatoire-environnement.org

Figure 14 : Les paysages à SAINT-PREUIL



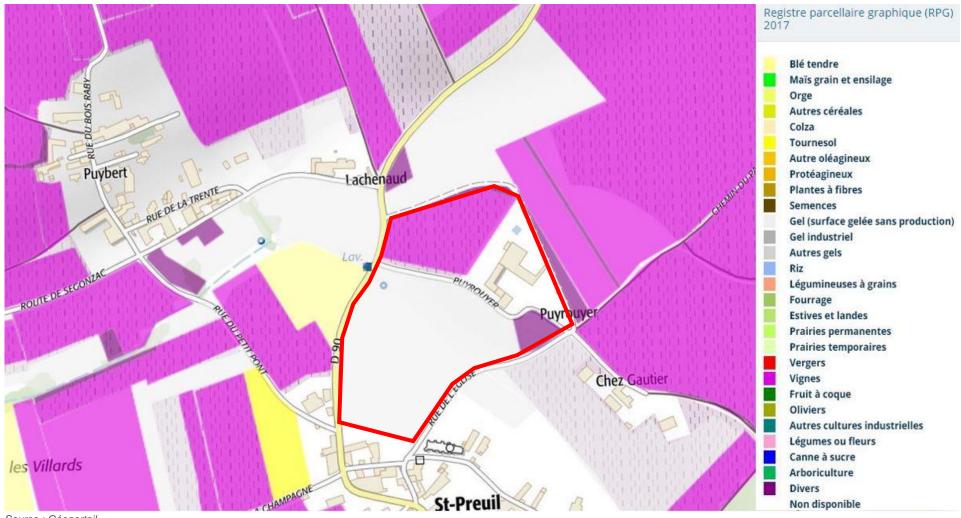
Source: http://infoterre.brgm.fr

Figure 15 : Carte des remontées de nappes



Source: BRGM

Figure 16 : Zonage sismique de la France et du site de l'entreprise

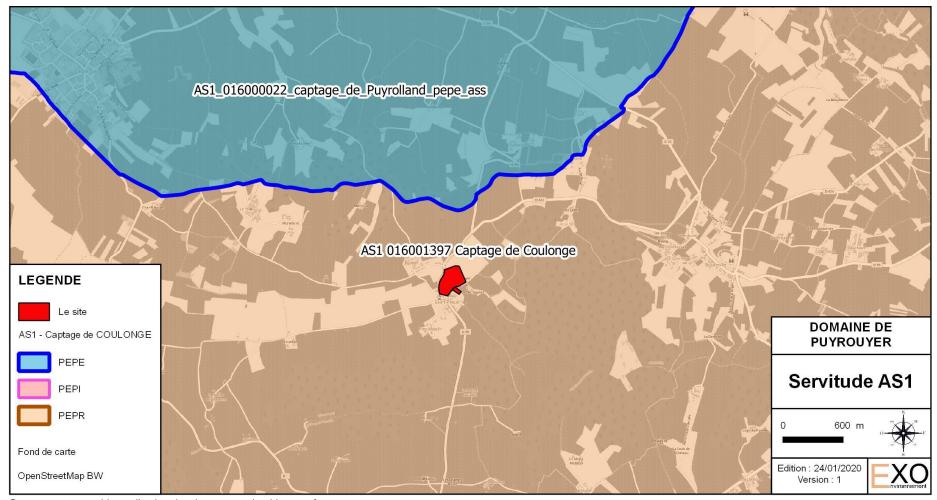


Source : Géoportail

Figure 17 : Extrait du Registre Parcellaire Graphique de 2017

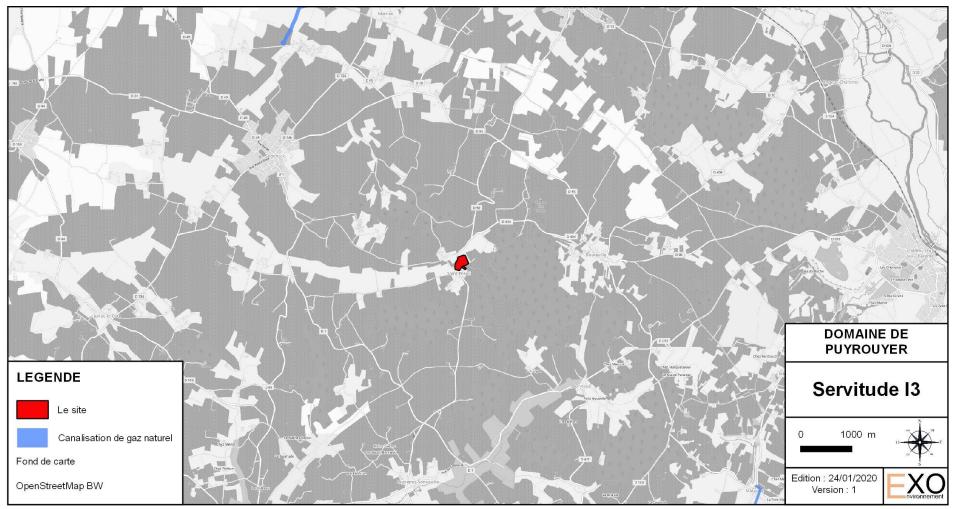


Figure 18 : Servitude AC1



Source: carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr

Figure 19 : Servitude AS1

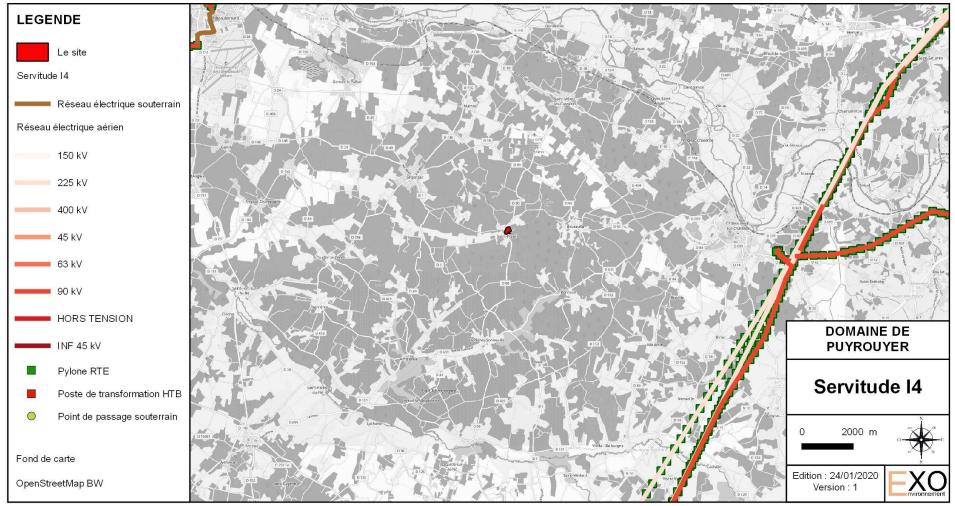


Source: carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr

Figure 20 : Servitude I3



Figure 21 : Sites naturels classés ou inscrits



Source: carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr

Figure 22 : Servitudes 14

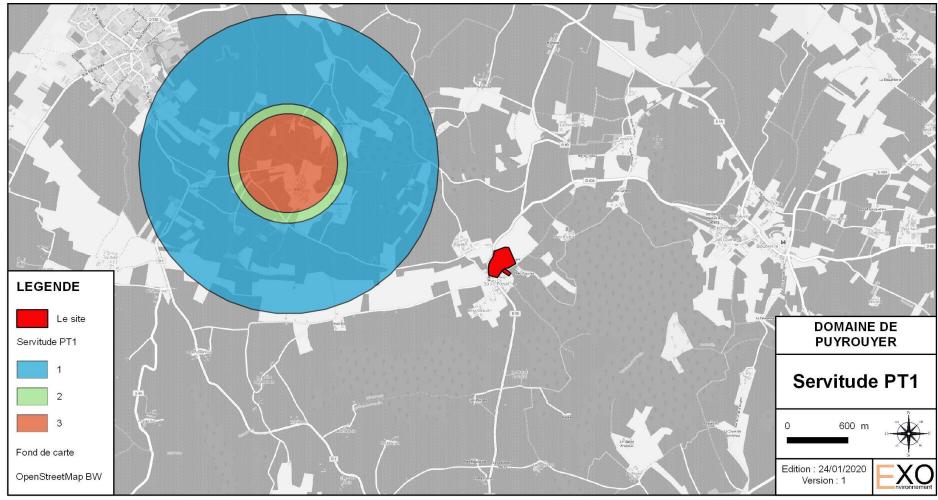


Figure 23 : Périmètres de protection PT1



Figure 24 : Périmètres de protection PT2

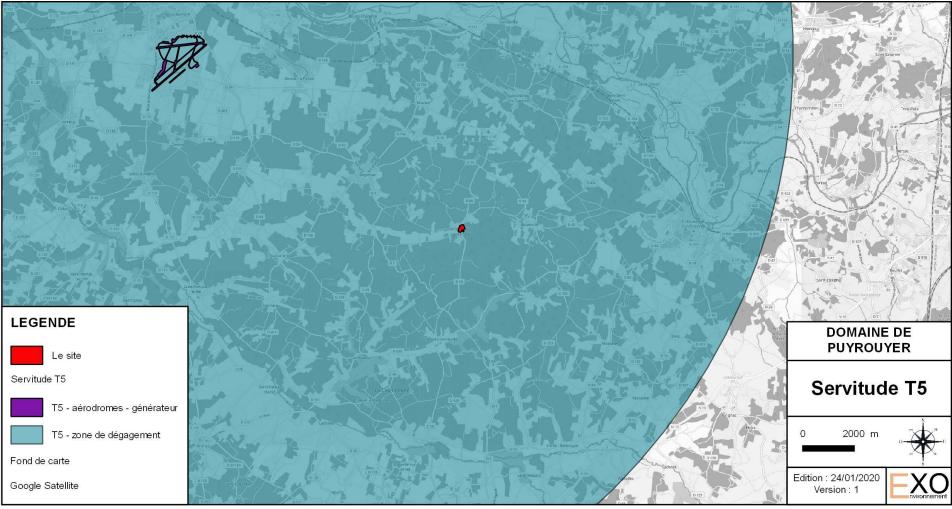
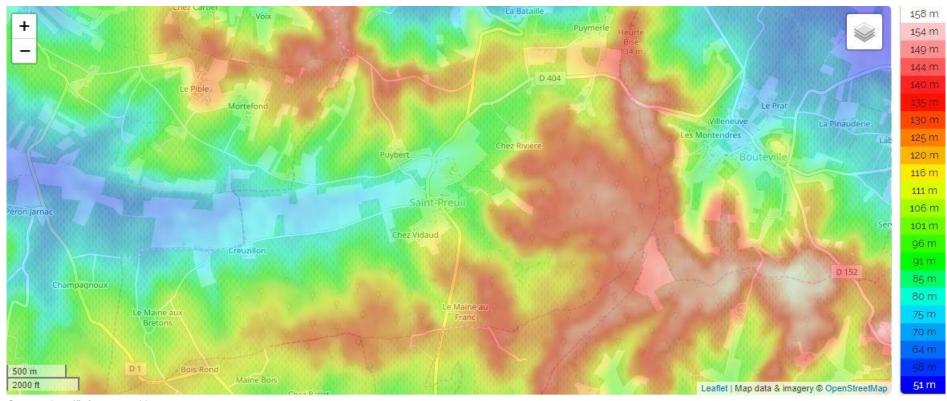


Figure 25 : Servitude T5 de dégagement de l'aérodrome de COGNAC-CHATEAUBERNARD



Source: http://fr-fr.topographic-map.com

Figure 26 : Topographie de la commune de SAINT-PREUIL



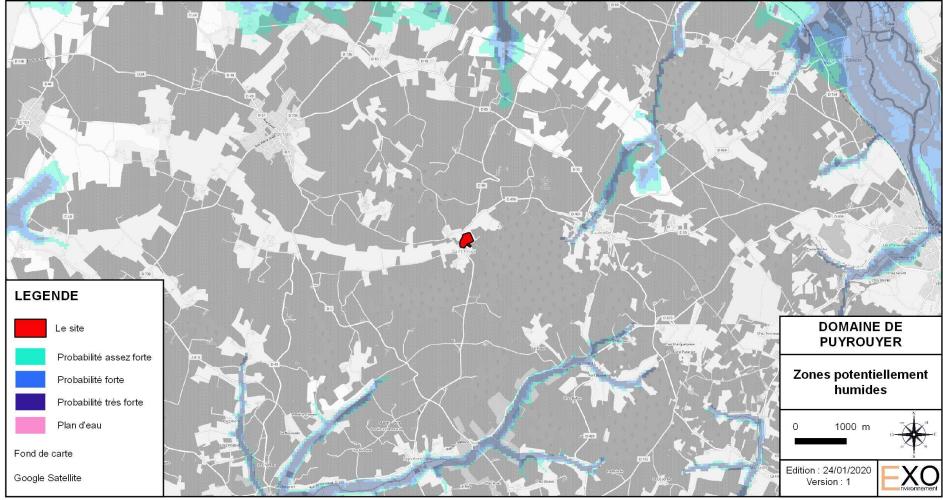
Source: www.tvb-nouvelle-aquitaine.fr

Figure 27 : extrait de l'Atlas SRCE POITOU CHARENTES



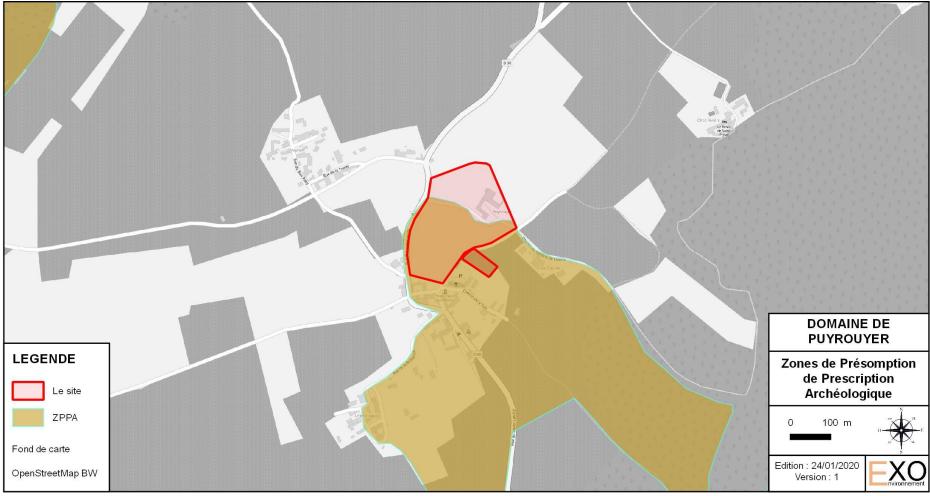
Source: http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr

Figure 28 : Zones humides



Source : http://sig.reseau-zones-humides.org

Figure 29 : Zones potentiellement humides



Source: www.sigena.fr

Figure 30 : Zone de Présomption de Prescription Archéologique